

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE
DE LA COMMUNE DE FLINES LEZ RACHES

L'an Deux Mille vingt-deux le 6 octobre à 18 heures 30 minutes, le Centre Communal d'Action Sociale de Flines Lez Râches s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la vice-présidence d'Annie MONNIER, Vice-Présidente, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 26 septembre 2022.

Présentes : MM. A. Monnier, C. Lambert, P. Loquet, N. Rapisarda,
V. Pollet, F. Pasbecq, B. Deregnaucourt, J. Delattre

Absent : //

Excusés : MM. A. Goupil donne pouvoir à P. Loquet
D. Deregnaucourt donne pouvoir à A. Monnier
E. Chemin n'a pas donné pouvoir
A. Butruille n'a pas donné pouvoir
C. Ben Lebsir n'a pas donné pouvoir

OBJET : Prise en charge des cartes cadeaux et colis festifs lors du goûter de Noël des familles du CCAS

Le CCAS organise chaque année, au mois de décembre le goûter de Noël des familles du CCAS.

C'est l'occasion d'offrir une carte cadeau aux enfants de moins de 16 ans et un colis festif à chaque famille.

Il est proposé aux membres de la commission de fixer le prix de 30,00 € pour la carte cadeau et de 20,00 € pour le colis festif.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication devant le tribunal administratif de Lille. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr »

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits
Pour copie conforme

La Vice-Présidente du CCAS

Annie MONNIER

Publiée sur le site internet le :

Envoyée et reçue en Sous-Préfecture le :